
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 29 novembre 2017 à 19 h
201, avenue Laurier, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Josefina Blanco, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Isabelle Cadrin, directrice d'arrondissement
M^e Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des Services administratifs/des Relations avec les citoyens/des Communications et du Greffe
Monsieur Guy Ouellet, directeur du Développement du territoire et des travaux publics
Madame Louise-Hélène Lefebvre, directrice de la Culture/des Sports/des Loisirs/des Parcs et du Développement social

10.01 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

CA17 25 0392

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 29 novembre 2017.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 29 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

CA17 25 0393

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement le 2 octobre et le 20 novembre 2017.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement le 2 octobre et le 20 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions et requêtes du public.

Les personnes inscrites à la période de questions et requêtes du public sont entendues par les membres du conseil.

N°	Requérant	Membre du conseil visé	Sujet abordé
1	Mme Claudine Sauvadet	Luc Ferrandez Maire	Association Piéton Cycliste Plateau-Mont-Royal – Déneigement piste cyclable sur Bellechasse
2	M Daniel Lemieux	Luc Ferrandez Maire	Problème de circulation rue Roy et De Bullion
3	Mme Marie Calletta	Luc Ferrandez Maire	Jardin Franchère
4	Mme Irène Mayer	Luc Ferrandez Maire	Contrôle de l'herbe à poux et Entrée Métro Sherbrooke
5	Mme Céline Brunet	Luc Ferrandez Maire	Vélo dans le Parc La Fontaine
6	Mme Paula de Vasconcelos	Luc Ferrandez Maire	Travaux a venir sur la rue St-André
7	M. Patrick Zalewski	Luc Ferrandez Maire	Circulation sur la rue Marie-Anne Est
7	Mme Sophie Talbot	Luc Ferrandez Maire	Circulation sur la rue Marie-Anne Est
8	M. Charles Jean-Claude Roche	Luc Ferrandez Maire	Travaux sur la rue Dorion et le théâtre de Verdure au Parc La Fontaine
9	Mme Mi Jie (Association des dépanneurs chinois de Montréal)	Luc Ferrandez Maire	Règlement concernant le changement des systèmes de réfrigération
10	Mme Diane Bouchard	Luc Ferrandez Maire	Stationnement mobilité réduite sur St-Hubert
11	M. Greg Makkilson	Luc Ferrandez Maire	Apaisement de la circulation et verdissement
9	M. Mo Wen Jun	Luc Ferrandez Maire	Règlement concernant le changement des Systèmes de réfrigération
12	M. Ali Khiri	Luc Ferrandez Maire	Sécurité sur la rue St-Urbain
9	Mme Ping Yu	Luc Ferrandez Maire	Règlement concernant le changement des Systèmes de réfrigération

10.05 - Période de questions des membres du conseil.

Aucun membre du conseil ne pose de question.

CA17 25 0394

Autorisation du prêt d'un local à titre gratuit à la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM), pour l'occupation d'un local situé au chalet du parc Sir-Wilfrid-Laurier, pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 30 juin 2018.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'autoriser le prêt de local à titre gratuit à la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM), pour l'occupation d'un local situé au chalet du parc Sir-Wilfrid-Laurier, pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 30 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1177570009

CA17 25 0395

Octroi d'une contribution financière de 25 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Îlot 84 pour la réalisation du projet «Village du vilain sapin», pour la période du 24 novembre au 23 décembre 2017, et approbation du projet de convention à cette fin.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 25 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Îlot 84 pour la période du 24 novembre au 23 décembre 2017.

D'approuver le projet de convention avec l'organisme ci-haut désigné et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1176971007

CA17 25 0396

Octroi d'une contribution financière de 10 000 \$, taxes incluses, à L'Auguste Théâtre pour la réalisation du Festival Noël dans le Parc qui se tiendra du 25 novembre au 25 décembre 2017 dans les parcs Compagnons-de-St-Laurent et Lahaie, et approbation du projet de convention à cette fin.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 10 000 \$, taxes incluses, à l'organisme L'Auguste Théâtre pour la période du 25 novembre au 25 décembre 2017.

D'approuver le projet de convention avec l'organisme ci-haut désigné et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1176971008

CA17 25 0397

Octroi d'une contribution financière de 1 979,64 \$ à Santropol Roulant afin de leur permettre de faire les ajustements qu'imposent l'installation des Terrasses Roy, afin de maintenir le service de popote roulante au bénéfice des personnes âgées ou en situation d'isolement.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité au sommaire décisionnel;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'accorder un soutien financier de 1 979,64 \$ à Santropol Roulant, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1173945015

CA17 25 0398

Octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation santé et mieux-être Jeanne-Mance, pour l'activité-bénéfice « Défi basket 2017 » qui a eu lieu à l'école secondaire Jeanne-Mance le 15 novembre 2017.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité au sommaire décisionnel;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'accorder un soutien financier de 1 000 \$ à la Fondation santé et mieux-être Jeanne-Mance, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1173945013

CA17 25 0399

Octroi d'une contribution financière de 150 \$ à CDC Action solidarité Grand Plateau, pour la réalisation du bottin des ressources communautaires qui ont pignon sur rue dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité au sommaire décisionnel;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'accorder un soutien financier de 150 \$ à CDC Action solidarité Grand Plateau, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1173945014

CA17 25 0400

Autorisation d'une dépense de 806 712,35 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des trottoirs, l'ajout de saillies ainsi que des travaux d'aménagement paysager dans le cadre du projet de reconstruction d'égout unitaire et de conduite d'eau sur les rues Parthenais, Rachel Est et sur l'avenue des Érables.

ATTENDU que d'importants travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires, de la chaussée et des trottoirs sont prévus sur l'avenue des Érables ainsi que sur les rues Rachel Est et Parthenais;

ATTENDU que la réfection de ces rues permettra d'améliorer la convivialité et la sécurité des piétons, ainsi que le verdissement;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'autoriser une dépense de 806 712,35 \$, taxes incluses, pour l'élargissement des trottoirs, la construction de banquettes de plantation de même que la construction de saillies de trottoirs et de fosses de verdissement, dans le cadre du projet de reconstruction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur l'avenue des Érables, ainsi que sur les rues Rachel Est et Parthenais.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, et qui sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1176768020

CA17 25 0401

Demande au conseil de la ville d'augmenter la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de rembourser les dépenses encourues entre 2016 et 2018 pour le volet de la réhabilitation environnementale, dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, au montant de 164 394 \$ (incluant les taxes au net - par la réserve du passif environnemental).

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

De demander au conseil de la ville l'augmentation de la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de rembourser les dépenses encourues entre 2016 et 2018 au montant de 164 394 \$ (incluant les taxes au net), par la réserve du passif environnemental.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1174950010

CA17 25 0402

Autorisation du dépôt d'une demande de subvention au « Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière » pour les travaux de réaménagement de l'intersection Fairmount Est et Saint-Dominique, et de sécurisation des abords de l'école Robert-Gravel, et autorisation au chef de Division des études techniques à signer la demande.

ATTENDU QU'il importe de régulariser la géométrie de l'intersection de l'avenue Fairmount Est et de la rue Saint-Dominique;

ATTENDU QUE l'arrondissement a le désir d'offrir des milieux de vie et scolaire sécuritaires;

ATTENDU QUE l'obtention d'un soutien financier permettra de combler l'écart budgétaire et consolidera la viabilité du projet;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'autoriser le dépôt de la demande de subvention au «programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière» du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour les travaux de réaménagement de l'intersection Fairmount Est et Saint-Dominique, et de sécurisation des abords de l'école Robert-Gravel.

D'autoriser le chef de Division des études techniques à signer la demande, et tout engagement relatif à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1177007004

CA17 25 0403

Radiation de la somme de 20 480,88 \$ et tout solde dû par la compagnie 6935001 Canada inc., représentant le solde impayé pour des permis d'occupation temporaire du domaine public pour le 340-346, rue Gilford.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'approuver la radiation de la somme de 20 480,88 \$, et tout solde dû, relativement au compte 25-168589-1, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1174361001

CA17 25 0404

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2018.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1170482004

CA17 25 0405

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2017.

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le trésorier a déposé les certificats attestant l'existence des crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4) et de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport de toute décision prise relativement au pouvoir délégué, et ce, à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant la prise de décision;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2017, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.06 1173842008

CA17 25 0406

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'approuver la programmation d'événements publics.

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1176971006

CA17 25 0407

Avis de motion, présentation et adoption du projet du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez
 appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le règlement 2017-12 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018*, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

ADOPTION DU PROJET

D'adopter le projet du règlement 2017-12 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1170482003

CA17 25 0408

Avis de motion, présentation et adoption du projet du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-13).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez
 appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le règlement 2017-13 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation*, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

ADOPTION DU PROJET

D'adopter le projet du règlement 2017-13 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1177239013

CA17 25 0409

Avis de motion, présentation et adoption du projet du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-14).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez
appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le règlement 2017-14 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation*, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

ADOPTION DU PROJET

D'adopter le projet du règlement 2017-14 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1177239014

CA17 25 0410

Avis de motion, présentation et adoption du projet du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-15).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez
appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le règlement 2017-15 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation*, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

ADOPTION DU PROJET

D'adopter le projet du règlement 2017-15 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1177239015

CA17 25 0411

Avis de motion, présentation et adoption du projet du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-16).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le règlement 2017-16 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation*, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

ADOPTION DU PROJET

D'adopter le projet du règlement 2017-16 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1177239016

CA17 25 0412

Approbation du règlement de régie interne de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a adopté le 5 septembre 2017 un Règlement délimitant le district commercial de la Société de développement commercial « Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal » (2017-09) et une résolution autorisant la constitution de la Société de développement commercial « Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal »;

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal a tenu, le 13 septembre 2017, son assemblée générale d'organisation, lors de laquelle ses membres ont approuvé son règlement de régie interne;

ATTENDU QUE conformément aux lois et aux règlements habilitants, le conseil d'arrondissement doit approuver le règlement de régie interne de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver le règlement de régie interne de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1177239017

CA17 25 0413

Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanines et terrasses au toit, pour un total de huit logements, situé aux 807-09, rue Roy Est.

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 3 octobre 2017;

ATTENDU que les dessins d'exécution en architecture et structure à un taux d'avancement d'environ 70 % seront transmis à la direction avant l'émission du permis;

ATTENDU qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 70 000\$, d'une validité de 24 mois, soit déposée avant l'émission du permis de construction afin d'assurer la conformité de l'ensemble des travaux au permis émis;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Guillaume Marcoux, reçus par la Direction le 8 septembre 2017, pour la construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanines et terrasses au toit, pour un total de huit logements, situé aux 807-09, rue Roy Est. (Lot 6 008 938), faisant l'objet de la demande de permis no 3001336676, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1172957008

CA17 25 0414

Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanine et terrasses au toit, pour un total de six logements, situé aux 4268-72, rue De Brébeuf.

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 3 octobre 2017;

ATTENDU QUE les dessins d'exécution en architecture et structure à un taux d'avancement d'environ 70 % seront transmis à la direction avant l'émission du permis;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Jacques Antoine St-Jean, reçus par la Direction les 27 et 29 septembre 2017, pour la construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanine et terrasses au toit, pour un total de six logements, situé aux 4268-72, rue De Brébeuf (lot 1 884 908),

faisant l'objet de la demande de permis 3001174468, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1172957007

CA17 25 0415

Refus d'autoriser en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), le remplacement d'une porte visible de la voie publique par une porte en acier, et l'ajout d'une fenêtre munie d'un volet coupe-feu au mur du solarium, pour l'immeuble situé au 2228, rue Gilford.

ATTENDU QUE la proposition ne satisfait pas aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), plus spécifiquement qu'en à ses impacts visuels sur l'apparence extérieure du bâtiment;

ATTENDU QUE, lors de sa séance du 30 mai 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable à la proposition;

ATTENDU QU'aucun dessin révisé n'est parvenu à la Direction;

ATTENDU QUE le requérant n'a pas réalisé les travaux selon le permis émis précédemment et portant le numéro 3001307284;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

De refuser les dessins révisés et signés par l'architecte Pierre Richard, reçus par la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 18 mai 2017, pour le remplacement d'une porte visible de la voie publique par une porte en acier, et l'ajout d'une fenêtre munie d'un volet coupe-feu au mur du solarium, situé au 2228, rue Gilford (lots 1 585 001 & 1 591 471), faisant l'objet de la demande de permis 3001307284, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)* de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1172957009

CA17 25 0416

Titularisation d'un employé col bleu, M. Éric Langlois, à titre de préposé aux travaux généraux à la Division de la voirie, et ce, à compter du 2 décembre 2017.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Éric Langlois (matricule: 100011784), à titre de préposé aux travaux généraux (600530/114C) à la Division de la voirie, et ce, à compter du 2 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1176092022

CA17 25 0417

Titularisation d'un employé col bleu, M. Stoklosa Wojciech, à titre de préposé aux travaux généraux à la Division de la voirie, et ce, à compter du 2 décembre 2017.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Stoklosa Wojciech (matricule100011783), à titre de préposé aux travaux généraux - (600530/114C) à la Division de la voirie, et ce, à compter du 2 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.02 1176092024

CA17 25 0418

Désignation des mairesses suppléantes de l'arrondissement.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De désigner madame Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement du district de De Lorimier, pour un terme de 6 mois, soit du 30 novembre 2017 au 30 juin 2018, et madame Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement du district de Jeanne-Mance, pour un terme de 6 mois, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018, à titre de mairesses suppléantes de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1170482005

CA17 25 0419

Nomination au Syndicat de copropriété du Centre multiethnique situé aux 3353-57, rue Saint-Urbain.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

Que madame Marie Desharnais, chef de division ressources financières et matérielles à la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, soit la personne désignée pour représenter l'arrondissement au Syndicat de copropriété du Centre multiethnique situé aux 3553-3557, rue Saint-Urbain.

Qu'à ce titre, elle puisse, nonobstant les règles de délégation de pouvoir et en fonction du budget prévu au fonds de prévoyance, attribuer des contrats de biens et services et autoriser les dépenses à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.02 1170482006

CA17 25 0420

Dépôt des comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 11 et 25 juillet, le 8 août et les 5 et 19 septembre 2017.

Les comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 11 et 25 juillet, le 8 août et les 5 et 19 septembre 2017, sont déposés à l'intention des membres du conseil.

61.01

CA17 25 0421

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 29 novembre 2017. Il est 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

le maire Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 18 décembre 2017.